



Association Générale des Conservateurs
des Collections Publiques de France

Monsieur le Président du conseil départemental des Hauts de Seine

Hôtel du Département des Hauts-de-Seine
57 rue des longues raies
92 000 Nanterre

Le 25 septembre 2018,

Objet: votre annonce dans Télérama du 12-09-18

Monsieur le Président,

Vous avez publié dans Télérama deux postes de conservateurs, l'un pour le musée domaine départemental de Sceaux et l'autre pour le musée ALBERT Kahn. L'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France vous en remercie.

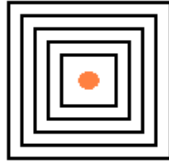
En revanche, nous nous interrogeons sur deux points:

- Concernant le poste du musée ALBERT Kahn, vous précisez qu'il peut être pourvu par un conservateur territorial du patrimoine ou un contractuel. Cette précision nous paraît inappropriée s'agissant d'un musée de France, le texte de la loi 2002, précisant bien qu'il doit s'agir d'un conservateur ou d'un attaché de conservation.
- Concernant le poste de directeur de ce musée vous l'ouvrez pour un administrateur territorial, or les missions que vous décrivez sont celles d'un conservateur. L'Institut National du Patrimoine est l'école supérieure qui forme à ces différentes missions et aux spécificités des musées. Les administrateurs n'ont pas ces compétences particulières.

Au nom des professionnels que notre association représente, nous vous remercions de tenir compte de ces remarques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations, ainsi que nos sincères remerciements.

Catherine Cuenca
Présidente de l'AGCCPF pour le Conseil d'Administration



Association Générale des Conservateurs
des Collections Publiques de France



Association reconnue d'utilité publique le 16 avril 1932